

ANNEXE I

<p>ORCHESTRE PHILHARMONIQUE Concours de première trompette solo Les 2 et 3 juin 2024</p>

EMPLOI OFFERT :

1 poste de première trompette solo

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

Lundi 14 Mai 2024

(Date du courriel faisant foi)

CATEGORIE :

Super soliste

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE :

(Barème au 1er mai 2017)

56 567,64 €

puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

DATE DE PRISE DE FONCTION :

A convenir

ANNEXE II – PROGRAMME

<p style="text-align: center;">ORCHESTRE PHILHARMONIQUE Concours de première trompette solo Les 2 et 3 juin 2024</p>

1^{er} Tour

Trompette en ut à pistons :

- TOMASI, Concerto pour trompette - 1^{er} mouvement (sans cadence)

2^{ème} Tour

Ordre d'exécution au choix du candidat

Trompette en Si b (allemande ou à pistons) :

- HAYDN, Concerto per il clarino avec accompagnement de piano – 1^{er} et 2^{ème} mouvements avec cadence

Trait d'orchestre :

Trompette en Si b (allemande ou à pistons) :

- BEETHOVEN, Ouvertures de Leonore 2 et 3 – extraits - trompette sur la scène - jouer une seule fois chaque sonnerie

3^{ème} Tour

Ordre d'exécution au choix du candidat

Traits d'orchestre :

Trompette à pistons :

- RAVEL, Concerto en Sol - extrait
- STRAVINSKY, Petrouchka (version 1947) - extraits
- MOUSSORGSKY / RAVEL, Tableau d'une exposition - extraits
- BARTÓK, Concerto pour orchestre – extrait

Trompette en Si b (allemande ou à pistons) :

- CHOSTAKOVITCH, Symphonie n°8 – extrait

Trompette allemande en Ut ou Si b :

- **STRAUSS**, Eine Alpensinfonie – extraits
- **MAHLER**, Symphonie n°5 – extraits
- **WAGNER**, Parsifal – extrait
- **FRANZ SCHMIDT**, Symphonie n°4 - extrait

Bugle ou Posthorn :

- **MAHLER**, Symphonie n°3 – 3^{ème} mouvement (partie Posthorn) – extrait

INFORMATION

- Le choix des œuvres et des traits d'orchestre par tour sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.